DÉTOURNEMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS :

L'INJUSTICE A DÉJÀ BEAUCOUP TROP DURÉ!

Par Lorraine Desjardins

AGENTE DE RECHERCHE ET DE COMMUNICATION DE LA FAFMRQ



e dossier des pensions alimentaires pour enfants n'est jamais disparu des priorités de la FAFMRQ au fil de ans. En effet, la revendication de cesser de considérer ces montants comme un revenu dans les programmes gouvernementaux revient dans la plupart des mémoires, avis ou communiqués produits par la Fédération. Toutefois, les derniers mois ont donné lieu à une intensification des actions dans le dossier des pensions alimentaires pour enfants. En effet, de concert avec le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, la FAFMRQ a sollicité quelques groupes autour d'un plan d'action. Ainsi, l'Association des parents étudiants de l'Université Laval (APÉtUL). l'Union Étudiante du Québec et les Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne se sont joints à la Fédération et au Front commun pour former la Coalition contre le détournement des pensions alimentaires pour enfants, version 2018.

La Coalition a publié un communiqué et tenu une conférence de presse à la Tribune de la presse de l'Assemblée nationale, le 21 mars 20181. Cette sortie a notamment permis à une mère monoparentale de Québec et à sa fille, de témoigner des impacts concrets et dévastateurs qu'a la comptabilisation des pensions alimentaires pour enfants à l'aide sociale. La jeune fille a clairement démontré la façon dont, d'année en année, la pension alimentaire versée en SON nom par son père sert à répondre aux besoins de l'ensemble de la famille (dont ses deux frères nés d'une seconde union), la privant ainsi de plein de choses auxquelles elle devrait pourtant avoir droit, comme l'accès à des loisirs, par exemple. Jennifer Lalancette Laroche, de l'APÉtUL, a également démontré le double standard appliqué par l'aide financière aux études dans ses calculs. En effet, quand les parents sont en

couple, la contribution du conjoint affecte très peu le montant de l'aide financière accordée, alors que la contribution de l'ex-conjoint destinée aux enfants sous forme de pensions alimentaire est considérée comme un revenu des parents-étudiants, les privant ainsi de montants importants sous forme de bourse.

Dans les jours qui ont suivi, une lettre ouverte de la Coalition a été publiée dans Le Soleil², et deux articles sont également parus dans le Huffington Post (le 26 mars³) et le Journal de Montréal (le 1er avril), relatant la situation de Sylvie Côté, une mère étudiante membre de l'APÉtUL. Madame Côté estime que, pour l'année 2015, elle aurait reçu tout près de 15 000\$ supplémentaires de soutien financier sous forme de bourse si la pension alimentaire de son fils n'était pas prise en compte.

Le député péquiste de Rimouski, Harold Lebel, a également déposé un amendement visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul de l'aide sociale dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi 173 - Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi. L'amendement a par la suite fait l'objet d'un vote nominal en chambre le 15 mai 2018. Bien que la totalité des députéEs de tous les partis d'opposition aient voté en faveur, l'amendement a été battu par la majorité libérale. L'argument invoqué par le ministre Blais pour refuser de procéder à l'exemption complète des pensions alimentaires pour enfants à l'aide sociale, c'est le risque de «rétention» pour les mères qui pourraient être moins tentées de retourner sur le marché du travail. Or, ce que le Ministre oublie de mentionner, c'est que les statistiques de son propre ministère indiquent clairement que les prestataires responsables de familles monoparentales sont les premières à participer à des mesures d'insertion en emploi, pour peu que celles-ci correspondent à leur réalité. Ce sont également elles qui font les plus courts séjours à l'aide sociale!

On estime qu'il en coûterait moins de 24 millions \$ pour procéder à l'exemption complète des pensions alimentaires pour enfants dans trois des quatre programmes encore touchés par cette injustice: aide sociale, aide financière aux études et programmes d'aide au logement (nous ne disposons pas encore de chiffres pour l'aide juridique). Il est donc clair que ce qui empêche le gouvernement d'agir vient davantage d'un manque de volonté politique que d'une question budgétaire. Bien sûr, la Coalition poursuivra ses représentations dans les semaines et les mois qui viennent et entend bien interpeler les candidatEs, dans le cadre de la prochaine campagne électorale. Il est grand temps qu'on cesse de priver des milliers d'enfants, pourtant parmi les plus pauvres, de la pension alimentaire versée en leur nom pour remplir les coffres de l'État! D'autant plus que l'Ontario, la Colombie-Britannique, les Territoires-du-Nord-Ouest et la Nouvelle-Écosse ont déjà cessé de considérer les PAE à l'aide sociale. L'injustice a déjà beaucoup trop duré!

- 1 Pour regarder le point de presse et lire le communiqué : http://www.fafmrq.org/2018/03/21/budget-2018-quebec-na-aucune-excuse-pour-continuer-a-priver-des-milliers-denfants-de-leur-pension-alimentaire/
- 2 Pourquoi priver des milliers d'enfants de leur pension alimentaire, Le Soleil, 24 mars 2018: https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/ pourquoi-priver-des-milliers-denfants-de-leur-pension-alimentaire-084b7d9ef0f7f9b7dc009646ee2a8d5f
- 3 https://quebec.huffingtonpost.ca/2018/03/26/detournement-des-pensions-alimentaires-les-etudiants-monoparentaux-continuent-decoper a 23395549/